



Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le prix du mètre cube d'eau s'élève à 3,3304 € TTC, contre 3,2814 € TTC en 2015, soit une augmentation de 4,9 centimes par mètre cube par rapport à janvier 2015. L'eau de Paris reste toujours une des moins chères de la région parisienne.

Le montant de la facture d'eau ne comprend pas uniquement le coût de la production et de la distribution de l'eau potable, mission qui couvre toutes les opérations depuis le captage jusqu'aux robinets des consommateurs. Il intègre également pour plus des 2/3 du montant de la facture :

- le coût de l'assainissement : collecte et traitement des eaux usées,
- des taxes et redevances perçues pour le compte de l'État et de différents organismes ou collectivités, qui financent des actions de protection de ressource en eau, de modernisation des réseaux et de lutte contre les pollutions.

La seule part qui relève strictement de l'entreprise publique Eau de Paris – le prix de production et de distribution de l'eau potable – présente une augmentation réduite à 1% soit 1,04 centime par mètre cube. Le prix de la part Eau s'élève ainsi à 1,0532 € TTC par mètre cube en 2016. Cette réévaluation permet à Eau de Paris de financer un programme pluriannuel d'investissements ambitieux de 450 M€, assurant ainsi le renouvellement et la modernisation des installations.

L'évolution des autres composantes de la facture se décompose de la façon suivante :

- La redevance pour le transport et le traitement des eaux usées, fixée par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) augmente de 4,3 centimes par mètre cube ; cette évolution explique quasiment à elle seule la hausse globale de la facture.
- La redevance pour la collecte des eaux usées, facturée pour le compte de la Ville de Paris, Section de l'Assainissement de Paris (SAP), augmente de 1,1 centimes par mètre cube.
- La taxe de lutte contre la pollution reversée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) évolue de 0,5 centime par mètre cube.
- Les tarifs de la part communale et de la taxe pour la modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) restent inchangés par rapport à janvier 2015.
- Les redevances pour les Voies Navigables de France, pour le soutien d'étiage de la Seine au profit de l'Établissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs, et pour la préservation des ressources en eau établie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie AESN présentent une baisse globale de 2 centimes par mètre cube.

Dans une volonté de transparence de l'information, nous tenions à porter à votre connaissance l'ensemble des éléments relatifs à l'évolution de votre facture d'eau pour l'année 2016.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service Abonnés au 0974 506 507 ou consulter votre agence en ligne <http://agence.eaudeparis.fr>.



Régine Engström